

Comité de pilotage

Natura 2000 Baie de Seine Orientale et Littoral Augeron

2 février 2015

Caen



PRÉFET
DE LA RÉGION
BASSE-NORMANDIE

Ordre du jour

- ✓ Accueil (présidence)
- ✓ Actualités des sites : ZSC, modification arrêté de composition COPIL (DREAL BN)
- ✓ Présentation et validation de l'état des lieux « patrimoine » (AAMP)
- ✓ Présentation et validation de l'état des lieux « usages » (CRPMEM)
- ✓ Rappel du dispositif de prise en compte des activités de pêche maritime professionnelle en sites Natura 2000 et présentation de la démarche (AAMP)
- ✓ Proposition de programme de travail pour les mois à venir : GT et calendrier (AAMP et CRPMEM)
- ✓ Questions diverses.

Actualités

Désignation Baie de Seine Orientale

- ✓ site au titre de la directive Habitats-Faune-Flore
 - ✓ proposé et notifié à la commission européenne
 - = proposition Site d'importance Communautaire (pSIC)
 - ✓ retenu en SIC sur la liste biogéographique par publication au JO
- ✓ État membre a 6 ans pour désigner en droit français :

Site d'importance communautaire



Zone Spéciale de Conservation

⇒ Arrêtés du 1^{er} octobre 2014 : désignation de 8 sites exclusivement marin ou mixte majoritairement marin bas-normands

⇒ Constitue la dernière phase de désignation

⇒ Pas d'effet sur la démarche déjà engagée

Révision de l'arrêté fixant composition du COFIL

- ✓ Contentieux TA de Grenoble sur le principe de libre administration des collectivités territoriales

M. le maire
M. le président de la
collectivité



Un représentant élu
de la collectivité
ou son suppléant

- ⇒ assemblée délibérante qui désigne le représentant
- ⇒ article prévoyant le délai de recours

Profiter de cette révision

Assurer équilibre entre les acteurs socio-professionnels

Viser la cohérence entre les sites selon leur localisation et les enjeux

Harmonisation à échelle régionale